

Procès-verbal Séance extraordinaire du 18 décembre 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire régulièrement convoquée et tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le mardi 18 décembre 2012 à compter de 19h00, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Jonathan Chalifoux, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont absents, messieurs les Conseillers, Serge Archambault et Alexandre Saint-Jacques.

Est également présent, monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland pour agir aussi comme secrétaire de la présente séance et aussi comme personne ressource.

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum - Ouverture de la séance

L'avis de convocation et le quorum sont constatés. Le Maire ouvre la séance à 19 :00 heures pour traiter des seuls sujets suivants :

Ordre du jour

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
2. **Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu**
 - Résolution d'appui à la demande du Club de l'Âge d'Or
 - Résolution pour le projet Rendez-vous photos 2013
 - Résolution pour les modifications au projet du développement touristique
 - Suivi – projet du parc Chamtoise
3. **Redevances reçues pour récupération et pour ordures ménagères**
 - Avis de motion n° 2013-01-1 pour modifications de tarifs aux matières résiduelles
 - Modification au budget 2013 concernant des dépenses et des tarifs aux matières résiduelles
4. **CPE**
 - Appel de projets prévu en février 2013
 - Demande de places via CPE Petit à Petit
OU
 - Demande de places via comité promoteur à former et à incorporer d'ici à janvier 2013
5. **Taxe sur l'essence (Programme TECQ)**
 - Décision suite à la demande de modification par le MAMROT au projet présenté
6. Période de questions
7. Levée de la séance

* * * * *

2. Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

RÉSOLUTION 2012-12-339

Résolution d'appui à la demande de la FADOQ – Âge d'Or Saint-Antoine

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet d'aménagement du local de rencontre du Club de la FADOQ – Âge d'Or Saint-Antoine transmis le 9 novembre 2012 et les pièces justificatives transmises les 13 et 14 décembre 2012, projet pour une aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, et demande au Comité du Pacte rural de l'accueillir favorablement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2012-12-340

**Projet Rendez-vous photos 2013 de la
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu de lui accorder une aide financière pour la réalisation en 2013, de son projet *Rendez-vous photos 2013* transmis le 14 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2012-12-341

**Projet modifié Plan de développement touristique 2013-2014 de la
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a modifié son projet d'un *Plan de développement touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu* pour remplacer celui transmis pour demander une aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le ou vers le 7 novembre 2012 avec la résolution n° 2012-11-307 du Conseil municipal;

Considérant que les modifications résident dans l'échéancier de la réalisation dudit projet, soit à compter de février 2013 et dans le montage financier tel que ledit projet modifié transmis le 14 décembre 2012 au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le Conseil municipal approuve le projet modifié intitulé *Plan de développement touristique de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2013-2014* préparé par la coordonnatrice en développement touristique, madame Doris Tremblay, de concert avec la Conseillère, madame Martine Lizotte, projet au montant total de 28 710 \$ pour débiter en février 2013 pour se terminer en ou vers décembre 2013 ou janvier - février 2014;

Que le Conseil municipal approuve la présentation et le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le ou vers le 14 décembre 2012, pour une aide financière au montant de 22 968 \$ la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 5 742 \$;

Que le Conseil municipal annule et remplace la résolution n° 2012-11-307 par la présente résolution;

Que le Conseil municipal annule et remplace le projet du *Plan de développement touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2012-2013* transmis le ou vers le 7 novembre 2012 par le projet du *Plan de développement touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2013-2014* transmis le ou vers le 14 décembre 2012 et demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement ledit projet modifié de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour entre autres considérations:

- La Municipalité possède des atouts touristiques indéniables qui jusqu'à présent, sont demeurés inexploités;
- Que d'un commun accord dans le milieu, ce potentiel touristique doit être développé en élargissant notre offre touristique et ce, par un plan de développement soigneusement réfléchi et planifié;
- Que de par son cadre bien établi, appuyé d'orientations claires, la mise en œuvre d'un plan de développement touristique pour la Municipalité, contribuera au maintien de l'équilibre entre le développement touristique, l'exploitation agricole, la villégiature, l'environnement et la population résidente;
- Qu'un tel plan de développement suscitera et ravivera l'appartenance au milieu, créera des initiatives et solutions innovantes dont l'objectif fera converger les intérêts communs, aura l'effet d'un levier significatif pour les entreprises locales, les organismes et il en sera de même pour l'ensemble de la communauté;

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal Séance extraordinaire du 18 décembre 2012

• Suivi – projet du parc Chamtoise

Les pièces justificatives doivent être transmises à madame Martine Beaulieu du programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu avant ou au plus tard le 21 décembre 2012. Le projet pourrait être modifié et révisé à la baisse.

* * * * *

3. **Redevances reçues pour récupération et pour ordures ménagères**

Avis de motion n° 2013-01-1

Pour règlement de modification n° 2013-01-1 modifiant le règlement n° 2013-01 relatif aux dispositions de taxation pour l'exercice financier 2013

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement de modification n° 2013-01-1 modifiant le règlement n° 2013-01 déterminant les taux de taxes, compensations et tarifs ainsi que les modalités de paiement et les taux d'intérêt et pénalités pour l'exercice financier 2013 (modifie les tarifs de collectes des ordures ménagères et sélectives).

Ce règlement a pour objet la modification du tarif des collectes de résidus domestiques et sélectives à l'article 18 dudit règlement numéro 2013-01 par l'application de la redevance de 8 500 \$ pour la collecte sélective et dont 6 971,29 \$ sont perçus d'avance par la Municipalité en date du 11 décembre 2012 pour l'appliquer à l'exercice 2013 et par l'application de la redevance de 12 144 \$ pour la collecte des ordures ménagères perçues d'avance par la Municipalité en date du 5 décembre 2012 pour l'appliquer à l'exercice 2013.

Une copie du projet de règlement de modification n° 2013-01-1 est distribuée aux Membres du Conseil ce 18 décembre 2012.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 18 décembre 2012.

RÉSOLUTION 2012-12-342

Modification au budget 2013 concernant des dépenses et des tarifs aux matières résiduelles

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2013 adoptées par la résolution n° 2012-12-318 en séance extraordinaire tenue le 4 décembre 2012, en raison de la réception, le 11 décembre 2012, de la redevance (compensation) pour la collecte sélective des années 2010 et 2011, redevance au montant de 15 471,29 \$ applicable pour un montant de 8 500 \$ au budget 2012 et pour un montant de 6 971,29 \$ en perçu d'avance applicable au budget 2013;

Considérant qu'il y a aussi lieu pour le Conseil municipal d'apporter des modifications auxdites prévisions budgétaires 2013 en raison de la réception, le 5 décembre 2012, de la redevance (compensation) pour la collecte des ordures ménagères, redevance au montant de 12 144 \$ en perçu d'avance applicable au budget 2013;

Considérant que le total des prévisions budgétaires 2013 passe de 2 634 335 \$ à 2 625 835 \$ du fait de l'application d'une redevance prévue au montant de 8 500 \$ en diminution de la dépense pour la collecte sélective en 2013 et du fait de l'application d'une redevance de 12 144 \$ en diminution de la dépense pour la collecte des ordures ménagères en 2013;

Considérant que les tarifs 2013 pour les collectes sélectives et des ordures ménagères seront modifiés à la baisse aussitôt l'entrée en vigueur après son adoption prévu le 15 janvier 2013, du règlement de modification n° 2013-01-1 tel que l'avis de motion donné précédemment dans la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le Conseil municipal applique au poste de revenu *redevance pour matières récupérables* du budget 2013, le montant de 6 971,29 \$ représentant un perçu d'avance de la redevance pour les matières recyclables reçues le 11 décembre 2012;

Que le Conseil municipal applique au poste de revenu *redevance pour matières résiduelles* du budget 2013, le montant de 12 000 \$ représentant un perçu d'avance de la redevance pour les matières résiduelles reçue le 5 décembre 2012;

Procès-verbal Séance extraordinaire du 18 décembre 2012

Que le Conseil municipal modifie ses prévisions budgétaires 2013 comme suit :

- Le total des dépenses prévues de fonctionnement est au montant de 2 167 770 \$;
- Le revenu prévu en tarif pour la collecte sélective est de 32 000 \$;
- Le revenu prévu en tarif pour la collecte des matières résiduelles est de 117 150 \$;
- Le revenu prévu pour la redevance des matières recyclables est de 11 335 \$;
- Le revenu prévu pour la redevance des matières résiduelles est de 12 000 \$;
- Le grand total des prévisions budgétaires 2013 aux revenus est de 2 625 835 \$;
- Le grand total des prévisions budgétaires 2013 aux dépenses est de 2 625 835 \$.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossier CPE

Étant donné le manque de temps pour incorporer un Comité promoteur d'ici à l'appel de projets pour places en CPE en ou vers février 2013, le Conseil municipal est d'avis qu'une nouvelle demande sera présentée via le CPE Petit à Petit pour un CPE à Saint-Antoine-sur-Richelieu au 24, rue Marie-Rose.

* * * * *

5. Taxe sur l'essence (Programme TECQ)

RÉSOLUTION 2012-12-343

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal pourra présenter un projet comportant des travaux d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire pour les rues Marie-Rose et Mauger dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

6. Période de questions

Aucune question.

* * * * *

7. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2012-12-344

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 20 :03 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Marc Béland,
Inspecteur municipal,
Secrétaire de la séance

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière